# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

*Imprimé par* F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 23. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 27 SEPTEMBRE 1828. Vol. II.


*Conditions:*—L'Abeille paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants: les abonnés de la ville à la fin du mois, ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année: les prix sont de $40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Morel Guirmand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

## Nord-Amérique.

### POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 23 de chaque mois, comme suit:

Le navire KENTUCKY, capt. [illegible]

Le navire TALMA, capt. [illegible]

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler.

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton.*

A VENDRE—24 mille cigarres de la Havane en caisses, demi caisses, quarts et dixièmes, qualité supérieure.

Sirop de calebasses.

Une quantité de boîtes de guyaves et gelée.

40 bouteilles d'eau de fleurs d'orangers par, SOLANA & ARIZA.

Encoignure des rues St. Pierre et Bourbon.

18 aout.

### SANGSUES 100 cents.

A VENDRE chez Fourgeux & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir:

Sirop anti-glaireux du Dr. Guilhé

Livres sulfate de quinine

Bandages herniaires, fondes.

Bougies et canulles en gaume élastique

Huliers à l'usage des pharmaciens

Boîtes en cartons assortis

Blanc des sultans pour adoucir la peau

Rouge pour la toilette

Pastilles de sérail pour parfumer les appartemens

Baume de copahue inodore

Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

260 onces Sulfate de quinine par flacons d'une, 2, 4 et 8 onces.

1000 livres quinquina jaune par caisses de 25, 50 et 100 livres.

Jus de Limons par barils, gallons et bouteilles, à vendre par

FORESTIER & Co.

On trouvera constamment chez eux un assortiment complet de peinture, huile de lin, do. de baleine, essence de térébenthine, le tout à des prix et conditions avantageux. 3 sept.

### Chapeaux blancs, de castor.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité et de la dernière mode de New-York.

23 avril

SUCRE—60 boucauds beau sucre de Attakapas, à vendre par

*Gordon, Forstall & Co.*

4 juin No 23, rue Toulouse

A & Z CAVALIER, ont en magasin les objets suivans, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

Couvertures françaises de 3 points, ière. qualité, do. do. à lits de 4, 6 et 10 points,

Fil de Rennes, toile à draps.

Linge de table, seringues à soi même.

Vin rouge en barriques de diverses qualités,

Vin blanc en tierçons.

Vin de Champagne en paniers et en caisses, de première qualité,

Vin de Bordeaux en caisses, divers crus.

Eau-de-vie en barils et en pipes, blanche et colorée,

Bouteilles vides et bouchons. 1 Août.

*Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.*

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. B. Colla, étant d'une marche supérieure, sera dorénavant comme par le passé les voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle.-Orléans à six heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

23 juin. J. HAGAN & Co.

### POUR LE BAYOU SARAH,

*La Fausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débaquements,*

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. [illegible] Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

8 juil. *Joseph T. Baudue.*

### E. DEBERGUE,

*Successeur de J. Gabaroche,*

Le soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Azilia de New-York un très bel assortiment de CHAPEAUX; qu'il offre à vendre en gros et en détail au plus juste prix.

13 juin E. DEBERGUE.

FABRICA de excelentes vinos de primera calidad, y prueba de agua. Se venden en casa de E. DEBERGUE, en la calle de San Pedro, [illegible] Primas, No 25.

10 abril

*A vendre par les soussignés.*

EN débarquement du brick Levade de Bordeaux,

2 pièces eau-de-vie 4me preuve.

2 [illegible] blanche pour le Mexique cont. 18 gallons chaque, en 8 cercles de fer.

12 barques fruits d'eau-de-vie assortis.

133 paniers huile [illegible].

1 caisse côte [illegible].

1 do. rubans [illegible], fond lithographie.

1 do. soie à coudre, couleurs assorties pour le Mexique.

1 do. fusils à pistons grand calibre.

1 do. pistolets do. do.

40 mille capsules première qualité.

Le tout ayant droit au drawback.

D. G. BORDUZAT & Co.

1er. juillet. N° 108 Rue Royale

### DEPOT DE VERITABLE REMEDE DE LE ROY

*TENU PAR A. MICHOUD.*

L'ANCIEN Dépot de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. COTTON, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures, est MAINTENANT en face de la Halle, au coin des rues de Levée et Madison.

Prix avec les instructions, [illegible] $1 75, vomitif, ensemble tous les ouvrages du Dr. Le Roy à $1 le volume.

Ant. Michoud tient également un Dépot [illegible] du Dr. Guillet de Paris.

Prix $1 75 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve tout [illegible] d'objets en clinquaillerie, armes, marbres, verroteries, faïences, coutellerie, linge, huile bouchons fins, vin &c &c. &c.

ON Y DETAILLE

*12 livres de beau Sucre pour $1, et 6 livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre.*

22 aout.

### Peaux Sèches.

94 Peaux Sèches à vendre par D. G. BORDUZAT & Co.,

15 août Rue Royale, No. 108.

### Pensionnat pour les jeunes demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mlle. Evershed pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode et agréable, rue Bourbon No. 80, deux portes après l'Eglise Episcopalienne.

Les branches suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne;

L'Ecriture;

Grammaire;

Arithmétique;

Géographie, avec des cartes et des globes,

Histoire ancienne et moderne;

La Mytologie;

Les belles Lettres;

Le Dessin;

La danse; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues sont généralement parlées, et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed pénétrée des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagemens; elle se croit donc autorisée à promettre aux parens, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquérir une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame Evershed donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale 1 Avril

ARRIVE par la Roxelane, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

Fromage de Hollande, dit tête de mort

Fromage de Gruyère de la Suisse.

Pruneaux de Tours en boëtes de dix livres.

Figues de Marseille.

Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c

8 juin F. BERTOULIN.

FARINE, GRAISSE ET BEURRE—500 barils farine fraiche superfine, 50 fréquins graisse, bonne qualité, 20 fréquins Beurre frais, en débarquement, et à vendre par JOHN P. PAYSON,

20 Août Rue Conti, N°. 23.

AVIS—Le vingt-quatre Novembre mil huit cent dix-neuf, le soussigné prévint le public, par un avis inséré dans le *Courrier de la Louisiane*, qu'il ne paierait aucune des dettes que Marie Lapeaux, son épouse, pourrait contracter après cette époque; n'ayant eu depuis lors aucune raison pour changer de résolution et voulant de nouveau mettre sur leurs gardes les personnes qui pourraient contracter avec elle, il croit devoir faire connaître au public qu'il est bien décidé à ne payer aucune des dettes qu'elle pourrait avoir contractées malgré ledit avis, ni aucune de celles qu'elle contractera dans la suite.

28 août—3 FRANÇOIS AUGUSTE.

*PANACEE DE WILSON.*

MR. WILSON, vient d'établir chez les soussignés, un dépot de sa Panacée. Ce médicament est employé avec le plus grand succès dans les maladies syphilitiques, scrofuleuses et rhumatismales.

Le prix de chaque bouteille est de deux piastres. [illegible] une partie de Canelle, de première qualité.

1er. sept. Ch. JOURDAN & Co.

LE Docteur J. PRATS a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant [illegible] au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. 22 août.

EDUCATION.—Une personne connaissant parfaitement l'Anglais et ayant aussi une connaissance des langues Française et Latine, désire employer une partie de la journée à donner des leçons particulières.

S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on donnera des recommandations. 5 s

AVIS—Le soussigné ayant fixé sa résidence dans la paroisse d'Iberville, à 2 ou 3 milles au dessus du Bayou Plaquemine, et du même bord, y continue l'exercice de sa profession, et suivra régulièrement les cours de district dans les paroisses Est et Ouest Baton-Rouge, Pointe Coupée, St. Jacques, Avoyelles et autres de l'intérieur de Lafourche.—En se chargeant des affaires qui lui seront confiées, le soussigné stipulera toujours, lorsque ses clients en manifesteront le désir, de conduire lui même sans augmentation d'honoraires, ces affaires jusqu'en appel inclusivement, si le cas y échoit.—Près de vingt ans de pratique, tant à la Nlle-Orléans que dans les paroisses susdites, semblent dispenser le soussigné de la nécessité de dire que son zèle, ses soins et son activité ne laisseront jamais rien à désirer à ses clients pour le succès des causes qui lui seront confiées.

Le soussigné a confié à son confrère, Mr. P. Soulé, [illegible] résidant à la Nlle-Orléans, et associé avec Mr. Louis Moreau Lislet, la suite, (selon la liste qui lui a remise) des affaires de son cabinet non encore terminées; les talens de Mr. Soulé, les grandes lumières de Mr. Moreau Lislet, son associé, sont les meilleurs garans qu'on puisse désirer que ces affaires seront conduites à leur fin d'une manière convenable, indépendamment de ce que le soussigné, toutes les fois que des affaires en appel le conduiront en ville, joindra ses soins à ceux de ces Messieurs.

Toutes personnes de la Nlle-Orléans, ayant des communications à faire au soussigné, peuvent les lui faire parvenir avec célérité en les donnant à son fils Adolphe Cuvillier, commis au greffe de la Cour Suprême, demeurant rue St. Pierre, no. 47, vis-à-vis de la prison de l'Etat.

Iberville, ce 8 Août 1828.

18 aout—3,1ps CUVILLIER.

### CHANGEMENT DE DOMICILE.

*BAINS FUMIGATOIRES.*

MR. RENOU, *Docteur en Médecine*, a l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'encoignure de la rue du Maine, dans la maison conque sous la dénomination de Bains Publics.

8 Juillet.

### VIN DE BORDEAUX.

Excellent Vin de Bordeaux à vendre à bon marché, pour clôre une facture.

P. E. SORBE', rue Royale No. 118

17 Juin

ANTOINE MICHOUD propriétaire de la partie du Territoire dit Chef Menteur, limitée par la rivière de ce nom, le Lac Pontchartrain, le Bayou Sauvage et les vacheries de Mrs. Milne et héritiers Faux, voulant établir une vacherie, prie les propriétaires des animaux qui sont actuellement dans ce vaste paturage, d'avoir à les retirer dans un délai de 60 jours, passé lequel, comme ces animaux sont furieux et foncent sur les hommes qui passent, il les fera tuer au fusil, et les laissera morts sur place. 2 sept.

LIMONS à vendre, à bord du navire *Charleston*, arrivant de la Havane—vis-à-vis la rue St. Pierre. 26 aout.

### ETAT DE LA LOUISIANE.

*Vente par le Marshall.*

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

*contre*

Un emplacement N°. 5 dans l'ilet 57 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 6 dans l'ilet N°. 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 12 dans l'ilet N°. 17 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7 dans l'ilet N°. 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 6 dans l'ilet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10 dans l'ilet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 12 dans l'ilet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 8, dans l'ilet N°. 17, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10. dans l'ilet N°. 17. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 5. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'ilet N°. 17. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 3. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 4. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 9. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'ilet N°. 2. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10. dans l'ilet N°. 19. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 13. dans l'ilet N°. 2. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 11. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 6. dans l'ilet N°. 57. faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'ilet N°. 57. faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 11. dans l'ilet N°. 19. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 8. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu des ordres de saisie lancés dans les affaires ci-dessus par l'Honorable G. Prévost juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle.-Orléans, j'exposerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à midi, au café de Hewlett, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de Terre ci-dessus énumérés pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 2de. section de l'Acte pour fixer le mode dont lequel les emplacemens et autres terres situées dans la cité de la Nlle.-Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidents, pourront être saisis et vendus pour taxes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle.-Orléans, et pour d'autres objets approuvé le 18 Mars 1828.

LOUIS DAUNOY,

16 Août—3m. Marshal.

EN débarquement du bateau à vapeur Patriot et à vendre par les soussignés, 36 rouleaux corde d'emballage, 16 sacs Ficelle.

11 Juin GOTTSCHALK et REIMERS

A VENDRE.—Orgue portatif, ayant huit cylindres dont deux jouant l'office divin et pouvant servir dans une église, on le donnera à bon compte, le propriétaire étant sur le point de partir. S'adresser à M. Ch. Jourdan & co. libraires.

14 avril. Ch. JOURDAN & Co.

AVIS.—Attendu que Stephen Van Wickle, shérif et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques provenant des diverses obligations qu'il a souscrites, comme principal; le 26 de Février 1823, conjointement avec Charles Morgan et Sosthène Allain, ses cautions—le 27 de Décembre 1823, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions—le 7 Février 1825, conjointement avec Charles Morgan et François V. Boni, ses cautions—le 17 Décembre 1825, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions—le 26 Février 1826, conjointement avec Charles Morgan et Vincent Sainctere, ses cautions—le 30 Janvier 1827, conjointement avec Charles Morgan et Auguste Leblanc, ses cautions—et le 31 de Décembre 1827, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions, soient levées et annullées.

Avis est par le présent donné à toutes personnes non-intéressées de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat dans l'espace de quatre-vingt-dix jours après la dernière publication, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annullées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nouvelle-Orléans, le cinquième jour de Juillet mil-huit-cent vingt-huit, et la cinquante-troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. H. JOHNSON.

[L.S.] Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le gouverneur.

P. DERBIGNY, Secrétaire d'Etat } 14 juillet.

### CHAPEAUX DE CASTOR.

RUE DU CANAL N°. 18.

NICHOLS & KEELER viennent de recevoir par le navire France, venant de New-York, un assortiment de chapeaux de Castor à la mode [illegible], de la première qualité, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. 12 aout.

### FORESTIER & Co. ST. PIERRE & ROYALE.

Les soussignés offrent à vendre à des prix très modérés, les articles suivans, en débarquement des Frances:

| | |
|---|---|
| Anis, | Eau de fleurs d'oranges, |
| Coriande, | Vinaigre distillé, |
| Calomus aromaticus, | Canelle de Ceylan, |
| Safran oriental, | Bandages herniaires, |
| Jalap en poudre, | Pains à cacheter, |
| Huile de Croton, | Noix muscades, |
| Essence de Rhue | Rne. de Guimauve, |
| Do. Sabine, | Pilules de Lee, |
| Do. Canelle, | Pinceaux à miniature, |
| Vermillon de Chine, | Sumac de Sicile, |
| Baie de Genièvre, | Coloquinte, |
| Sagou, | Lichen d'Islande. |
| Arrow Root, | Manne en larmes, etc. |

On trouve toujours chez eux le Rob Anti-Syphilitique de Laffecteur, le Régénérateur, l'Anti-Glaireux de Guilhé, le Remède du Dr. Le Roy, ainsi que tous les articles relatifs à leur profession.

FORESTIER & Co.

9 Août.

ORGE Mondée reçue et à vendre par FORESTIER & Co.

23 aout

EN débarquement des navires Illinois et Missouri et à vendre par le soussigné.

10 balles Indiennes françaises

3 " Mousselines "

1 " Schals " 7-8

8 cs. Coutil gris Fil coton,

2 " Schals pluche,

1 " Velours coton,

4 " Dentelles coton,

2 " Echarpes et Fichus gaze,

*De plus en Magasin.*

10 balles Coton écru 38 pouces,

25 douz. Kirchenmasser 1ère. qualité.

(ayant droit au drawback)

P. E. SORBE'.

28 aout. rue Royale N°. 1

BEURRE—En débarquement du bateau-à-vapeur Jubilee, 37 fréquin beurre du mois de Mai, à vendre par

4 juin S. PAXTON & Co

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu sieur F. Renaud, ——— ou à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sou dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de ladite succession ne serait point homologué, et ledit curateur déchargé de ses fonctions. Par ordre de la cour.

LES personnes qui ont quelques réclamations contre la succession de feu Antoine Martin, décédé de cette ville, sont invitées de se présenter chez le soussigné.

28 aout—1m. V. ROUMAGE. Ex. testamentaire.

MERRAINS A PIPE—16000 merrains à pipe à vendre par

A. BORDUZAT & Co.

14 juillet Rue Royale n°. 108.

### AU BON MARCHE'.

UN assortiment complet d'entre-deux. Schals très-jolis

Bretagnes N°. 1 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 l'assortiment à $1-62 cts au magasin de SOLANA & ARIZA.

Encoignure des rues St. Pierre et Bourbon. 15 sept.